

Prélèvement à la source : la CGT finances publiques 35 dénonce et alerte.

Alors que le gouvernement avait annoncé que le prélèvement à la source de l'impôt se ferait sans aucun problème en 2019, il en semble maintenant moins certain. C'est l'occasion pour la CGT finances publiques 35 de rappeler que cette réforme ne recueille pas l'adhésion des personnels concernés et de la grande majorité des organisations syndicales, notamment la nôtre.

Pour la CGT, le prélèvement à la source est un outil supplémentaire pour supprimer des emplois et aller vers la fusion entre l'impôt sur les revenus et la CSG. Il ne répond pas au vrai enjeu pour les finances de l'État : la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (80 milliards par an).

En l'état actuel de préparation de cette réforme, si le prélèvement à la source démarre au 1^{er} janvier 2019, nous courons à l'accident industriel. Trop de questions réglementaires, techniques, voire constitutionnelles sont sans réponse. Les outils informatiques ne sont pas prêts, les procédures pas abouties...

Dans les services des impôts des particuliers, la plus grande confusion règne : les agents ne savent pas répondre aux légitimes interrogations des contribuables. Ils doivent pallier aux failles qui apparaissent dans la préparation du PAS, à quelques mois seulement de son démarrage. L'effet sur l'organisation des services et les conditions de travail des agents est désastreux. En plein été, il faut tout arrêter pour faire des « bidouillages » non réglementaires pour éviter de taxer des non imposables... L'informatique ne suivra pas, etc.

Que cherche le gouvernement avec le prélèvement à la source ? Imposer un taux unique pour tous et remettre en cause le principe de la contribution à hauteur des moyens de chacun de manière égalitaire... autrement dit l'égalité devant l'Impôt !

La CGT finances publiques 35 appelle à renoncer à cette réforme avant qu'il ne soit trop tard.